

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

29 SEPTEMBRE 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
PAR **M. ALAIN ONKELINX.**

—

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la Ministre Laanan	3
1.1	D.O. 11 – Secrétariat Général	3
1.2	D.O. 15 – Infrastructures de la santé – Infrastructures culturelles	3
1.3	D.O. 16 - Santé	4
1.4	D.O. 20 – Affaires générales - Culture	4
1.5	D.O. 21- Arts de la scène	4
1.6	D.O. 22 – Livre	4
1.7	D.O. 23 – Éducation permanente	5
1.8	D.O. 24 – Patrimoine culturel	5
1.9	D.O. 25 – Audiovisuel	5
2	Exposé de M. Olivier Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes	6
3	Réponse de Mme la Ministre à l'exposé de la Cour des Comptes	6
4	Discussion générale	6
5	Examen des Divisions organiques	9
5.1	D.O. 11 – Secrétariat Général	9
5.2	D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport	10
5.3	D.O. 16 – Santé	11
5.4	D.O. 20 – Affaires générales - Culture	14
5.5	D.O. 21- Arts de la scène	16
5.6	D.O. 22 – Livre	16
5.7	D.O. 23 – Jeunesse et Éducation permanente	17
5.8	D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts Plastiques	18
5.9	D.O. 25 – Audiovisuel et multimédia	19
6	Vote sur l'Avis	21
ANNEXE 1		22
ANNEXE 2		24
ANNEXE 3		26

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'aide à la Presse, du cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a, au cours de sa séance du 29 septembre 2010(2), examiné le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010.

1 Exposé introductif de Mme la Ministre Laanan

Le budget de l'année 2010 a été, à juste titre, élaboré avec la plus grande rigueur en tenant compte des paramètres économiques particulièrement pessimistes fin 2009. L'exercice d'élaboration de ce budget a donc été particulièrement pénible, des choix difficiles ont dû être opérés.

Les prévisions de croissance que le Ministre du Budget a eu l'occasion d'exposer en Commission ont permis de libérer quelques moyens supplémentaires tout en maintenant l'objectif du Gouvernement de retour à l'équilibre budgétaire en 2015 et en améliorant même sa trajectoire.

Ceci ne laisse évidemment aucune place à l'euphorie ; la rigueur reste de mise. Néanmoins, la Ministre a pu, grâce à certains reports d'échéances et à l'obtention d'un peu plus d'un million et demi d'euros supplémentaires, revenir sur certaines décisions et réalimenter certains crédits afin de pleinement mener à bien les politiques qui lui tiennent particulièrement à cœur. Un million et demi c'est évidemment peu, dérisoire même, mais dans le contexte économique que l'on connaît et pour la multitude de petits opérateurs dont elle assure le financement, cela représente beaucoup d'argent.

(2) Ont participé aux travaux :

M. Istasse (Président), M. Kilic, M. Onkelinx, Mme Pécriaux ;
M. Jeholet, Mme Pary-Mille, Mme Persoons, Mme Schepmans ;
Mme Cremasco, M. Defossé, Mme Meerhaeghe, M. Morel ;
M. Langendries, Mme Salvi, M. du Bus de Warnaffe.
Mme Houdart : membre du Parlement ;
Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances ;
M. Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes ;
M. Doutrelepont, Directeur de Cabinet de Mme la Ministre Laanan ;
Mme Vandeputte, Directrice de Cabinet adjointe de Mme la Ministre Laanan ;
Mme Hermanus, Conseillère budgétaire de Mme la Ministre Laanan ;
Mme Hesse, Conseillère Santé de Mme la Ministre Laanan ;
Mme Leprince, experte du groupe PS ;
Mme Kempeneers, experte du groupe MR ;
Mme Destree, experte du groupe MR ;
Mme Waterschoot, experte du groupe ECOLO ;
Mme Royo, experte du groupe cdH.

Elle en vient au détail de l'ajustement du budget 2010 par division organique :

1.1 D.O. 11 – Secrétariat Général

Les crédits relatifs à l'Observatoire des Politiques culturelles connaissent une augmentation de 10.000 EUR. Ce complément permettra à l'O.P.C. de lancer dans sa totalité la première phase du programme de recherche « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture(s) en Communauté française. Approche historique et critique des politiques culturelles en Belgique francophone, de 1965 à 2015 ». Sans ce montant complémentaire, le lancement de ce nouveau programme aurait dû être annulé cette année. Il faut savoir qu'en Communauté française, à la différence d'autres états européens, ce type d'études historiques des politiques culturelles est tout à fait novateur.

Les crédits de fonctionnement de la Cinéma-thèque et du Conseil de l'Éducation aux médias ont quant à eux été maintenus.

La politique d'égalité des chances poursuit le programme déterminé.

Les commissaires constateront la création d'un nouveau programme 4 destiné au financement du décret « culture-école ». Concernant les deux allocations de base dont Mme la Ministre assume la gestion dans ce programme, elles sont alimentées par un glissement de 53.000 EUR l'AB 33.09.13 de la DO20 (culture école) et de 7.000 EUR en DO22 (AB 12.40.21) destinés au financement du prix des lycéens.

1.2 D.O. 15 – Infrastructures de la santé – Infrastructures culturelles

Infrastructures de la santé

Les crédits ont été adaptés aux charges d'emprunts à supporter, telles qu'actualisées par les banques.

Infrastructures culturelles

Indépendamment de quelques mouvements neutres budgétairement, deux mouvements plus importants peuvent être constatés ; il s'agit d'un transfert de 166.000 EUR vers la DO13 concernant le paiement de précompte immobilier et d'une diminution de 111.000 EUR qui compense partiellement l'augmentation de l'AB 74.06.15 de la D.O.20 en vue du financement de l'équipement de l'extension du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée. Ce transfert total de 277.000

EUR, tant en engagement qu'en ordonnancement, concerne l'AB 63.41.23 (subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction ...)

1.3 D.O. 16 - Santé

L'opération la plus frappante en matière de santé, consiste en la création d'une nouvelle allocation de base (AB 43.01.24) destinée à permettre le lancement d'appel à projets visant à réduire les inégalités sociales en matière de santé. Ces projets seront exclusivement menés au niveau local par les communes et/ou les CPAS. Les moyens financiers dégagés pour le financement de cette initiative, à savoir, 375.000 EUR, proviennent exclusivement des « refundings » attribués à la C.F. dans le domaine de la vaccination. Il s'agit d'une ristourne que les sociétés productrices de vaccins octroient, a posteriori, à la C.F. sur base d'un nombre de doses achetées. La Ministre rassure les commissaires qui auraient pu penser, en voyant l'AB relative à la vaccination – l'AB 12.01.24 – diminuer de 423.000 EUR, il ne s'agit pas du tout d'un désengagement politique en matière de vaccination mais bien, d'une récupération des montants libérés dans le cadre de la réduction dont elle vient de parler.

Le projet concernant les initiatives locales constitue évidemment un projet « test » qui lui tenait particulièrement à cœur. Ce n'est que sur base d'une évaluation précise que cette initiative sera ou non réitérée.

Mme la Ministre annonce également qu'elle a lancé il y a quelques semaines l'évaluation du dispositif santé en Communauté française. Cette étude sera longue et mènera, sans aucun doute, à des changements substantiels dans la gestion de cette matière. Elle est financée à hauteur de 205.000 EUR engagés sur l'AB 12.01.25 qui augmentent substantiellement. La fin de l'étude est programmée pour mars 2011, les changements importants apparaîtront donc lors de l'élaboration du budget 2012. D'ici là, des réorganisations de crédits seront déjà opérées.

1.4 D.O. 20 – Affaires générales - Culture

La provision globale prévue pour supporter les charges relatives aux accords liés à l'emploi dans le non-marchand, secteur socioculturel, a fait l'objet, dans le courant de cette année, de redistributions vers les DO concernées. Le solde correspond à la deuxième tranche des subsides à répartir entre les secteurs visés par le décret.

Le programme 0 « Subsistance » a été augmenté de 106.000 EUR destinés exclusivement

aux deux AB 12.01.02 et 12.02.03, la première concernant les dépenses de l'année en cours, la deuxième étant identique mais pour les crédits années antérieures et ce, principalement pour le paiement des jetons de présence des diverses commissions prises en charge par cette AB.

Le programme 1 « initiatives et interventions diverses » a subi plusieurs modifications internes principalement afin de réalimenter les allocations de base permettant l'équipement et donc l'achat de matériel pour les opérateurs. Un montant de 248.000 EUR supplémentaire servira à l'équipement de l'extension du Centre de la Gravure.

L'augmentation significative des allocations de base relatives aux centres culturels se justifie par la redistribution des montants du non marchand. Les montants définitifs pour l'année 2010 tiennent compte, dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau décret, de toutes les reconnaissances et changements de catégorie.

1.5 D.O. 21- Arts de la scène

Le budget de la DO 21, dans son ensemble, augmente de 397.000 EUR par rapport au budget initial 2010.

Cette augmentation permet à la Ministre d'accorder, contrairement à ce qui était prévu début 2010, à tous les opérateurs en Arts de la Scène le montant explicitement indiqué dans leur contrat-programme ou leur convention pour 2010. Mme la Ministre a pris, début d'année, la décision de libérer une partie de ces montants sur les crédits « LOTERIE NATIONALE », elle a maintenant pu compléter les montants nécessaires pour respecter les engagements de la Communauté française.

Indépendamment de cette mesure, elle a souhaité réalimenter les crédits destinés aux subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires.

L'ajustement lui permet également de finaliser les enveloppes nécessaires au financement du Réseau Plasma ; dans ce cadre un nouvel opérateur, la Ferme du Bièreau, sera financé, à hauteur de 27.000 EUR comme la plupart des autres opérateurs de ce réseau.

1.6 D.O. 22 – Livre

Dans le secteur de la lecture publique, l'augmentation substantielle du programme 1 est notamment justifiée par la redistribution liée à l'intervention du non-marchand dans le financement des permanents des bibliothèques de droit privé et de droit public (réseaux mixtes).

Néanmoins la Ministre a décidé d'injecter 300.000 EUR supplémentaires en vue de pouvoir financer 15 projets pluriannuels supplémentaires de développement de la lecture. Cet effort lui semble indispensable et marque ainsi sa volonté de mettre en œuvre le plus rapidement possible le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques.

En ce qui concerne les lettres et le livre, l'augmentation de 10.000 EUR de l'AB 33.16.21 (aide à la création littéraire) permet de financer la création d'un nouveau prix, un prix d'écriture SLAM.

1.7 D.O. 23 – Éducation permanente

Conformément aux trajectoires budgétaires à suivre par la Communauté française, le secteur de l'Éducation permanente a connu depuis l'an passé, une - trop sévère, à son sens - diminution de ces crédits. Le gouvernement voulait imposer une diminution de 2,7 millions des crédits dans ce secteur. La Ministre a volontairement choisi d'appliquer une réduction mais pas à hauteur de ce montant (pour info en gros 1 million à la place des 2,7), les efforts ayant été répartis sur l'ensemble des divisions organiques qu'elle gère.

L'ajustement lui permet de réinjecter globalement 204.000 EUR dans le programme 3 de la DO 23 relatif à l'Éducation permanente. L'augmentation la plus substantielle concerne l'AB 33.27.31 notamment pour : lancer un appel à projet dans le secteur des pratiques artistiques en amateur, lancer un appel à projet dans le secteur de la créativité, en lien avec l'année européenne de la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale.

Cette augmentation lui permet - elle y tient - de soutenir de nouveaux projets extraordinaires en Éducation permanente. Les demandes sont multiples ; elle serait heureuse de pouvoir en satisfaire quelques-unes et ce, d'autant que la qualité de nombreux projets ne fait aucun doute.

Le phasage du subventionnement des associations est maintenu en 2010 à 89%.

1.8 D.O. 24 – Patrimoine culturel

Dans l'ensemble, les crédits affectés à cette DO augmentent de 609.000 EUR.

Mme la Ministre a pu, grâce à l'ajustement budgétaire, prévoir les crédits nécessaires pour subventionner les musées nouvellement reconnus en 2010. En catégorie A, elle pense bien sûr à l'Aquarium de Liège qui bénéficiera comme les

autres musées reconnus en catégorie A d'une subvention de 250.000 EUR. Elle a également pu prévoir pour l'ensemble des musées privés et publics reconnus en catégorie C, le respect des obligations notamment en matière d'engagement d'un conservateur à mi-temps. La subvention minimum à chaque institution est dès lors portée à 20.000 EUR.

De nouvelles institutions muséales pourront aussi être subventionnées. Elle pense au Musée Belvue (15.000 EUR), au musée des Arts fantastiques et au Coudenberg (7.500 EUR chacun).

Globalement, le programme 1, destiné aux musées augmentent de 337.000 EUR. Le programme 2, consacré aux Arts plastiques, augmente de 272.000 EUR dont un montant de 150.000 EUR est consacré à l'AB 12.30.21 - dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige. Il s'agit des frais relatifs à la préparation de l'organisation de la Biennale de Venise 2011. Ce montant, dégagé en 2010, permettra de dégager des moyens pour faire face aux besoins en 2011.

1.9 D.O. 25 – Audiovisuel

Les crédits de la division organique 25 augmentent de 324.000 EUR.

Il s'agit principalement de l'augmentation de 300.000 EUR de l'AB 01.01.11 - provision pour politique nouvelle.

Cette AB permettra notamment cette année :

La prise en charge de l'"Étude objective et scientifique relative au financement de la RTBF et à la recherche de financements alternatifs à la publicité, au sponsoring, sans affaiblir l'offre de service public et en garantissant la stabilité et la pérennité du financement de cet opérateur." (pour info : 125.000 EUR) (cf DPC)

Le Financement du Diversity Show, une émission spéciale et un colloque organisés par la RTBF dans le cadre d'un cycle impliquant des membres de l'UER (ZDF, France TV et NOS) et visant à mettre en valeur la diversité culturelle (pour info : 150.000 EUR)

La mise en œuvre de projets création WEB audiovisuelle (pour info : 75.000 EUR).

2 Exposé de M. Olivier Grimaud, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes

Analyse des programmes

Remarques communes à différentes divisions organiques

Les crédits de l'allocation de base 01.01 01 – Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand de la division organique 20 – Affaires générales – Culture, diminuent de 37,7 millions d'euros. Cette baisse résulte du transfert des crédits vers d'autres divisions organiques. Ce procédé est autorisé depuis plusieurs années par un cavalier budgétaire récurrent. En ce qui concerne le budget initial 2010, il s'agit de l'article 11 du dispositif.

Ces transferts ont bénéficié aux divisions organiques suivantes :

DO 20 – *Affaires générales - Culture* : + 4,5 millions d'euros

DO 22 – *Livre* : + 2,4 millions d'euros

DO 23 – *Jeunesse et Éducation permanente* : + 26,0 millions d'euros

DO 25 – *Audiovisuel et multimédia* : + 4,0 millions d'euros

DO 26 – *Sport* : + 0,7 million d'euros

DO 15 – *Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport* – PA 23 – *Infrastructures culturelles*

Le présent projet d'ajustement augmente les crédits d'engagement de ce programme-activité de 0,2 % par rapport au budget initial pour les fixer à 37,4 millions d'euros. Les crédits d'ordonnement sont, quant à eux, réduits de 1,2 % pour s'établir à 9,8 millions d'euros.

L'augmentation des crédits d'engagement semble toutefois en opposition avec le taux de consommation de ces crédits, arrêté au 31 août 2010 à 8,1 %.

Selon les informations obtenues par la Cour, ce taux réduit résulterait notamment de lenteurs administratives dans le chef des administrations communales dans le traitement des dossiers de la bibliothèque francophone de Molenbeek-St-Jean (AB 43.33 et 63.44), du Centre international d'art et de culture à Liège, de l'ancien couvent des Ursulines à Mons, des Halles à Philippeville et du musée du masque et du carnaval à Binche (AB 63.41).

Les soumissions, concernant les travaux du Théâtre de l'émulation à Liège (AB 43.32 et

63.43), ont, quant à elles, été déposées début septembre 2010.

Le taux de consommation des crédits d'ordonnement s'élève, quant à lui, à 56,8 % au 31 août 2010.

3 Réponse de Mme la Ministre à l'exposé de la Cour des Comptes

Mme la Ministre tient à indiquer que pour la D.O. 15, en ce qui concerne les investissements directs, la consommation arrêtée au 24 septembre 2010 en crédit d'engagements est de 23, 12 % et en crédits d'ordonnement de 65, 26 %. En ce qui concerne les subventions, soit l'allocation de base 63.41, en crédits d'engagement, la consommation est de 21 % et en crédits d'ordonnement de 86 %. A l'allocation de base 72.43.23, le Gouvernement de la Communauté française doit encore se prononcer sur l'attribution du marché et sur l'engagement du montant des travaux dans le cadre de la rénovation du dépôt des œuvres d'arts de la Communauté française. Il s'agit d'un montant de 5.247.000 euros qui consommera la totalité des crédits de cette allocation de base. En ce qui concerne les crédits d'engagement sur l'allocation de base 63.41, elle espère pouvoir engager les montants prévus pour les dossiers FEDER pour un montant total de 2 millions d'euros. Enfin, les crédits d'engagement pour ce programme d'activité s'expliquent par une redistribution des montants initialement prévus au programme Activité 22 – Subventions pour l'aménagement des musées, et comme il est précisé dans le rapport, le traitement de ces dossiers est tributaire du dynamisme des autorités locales qui sont maîtres d'ouvrage.

4 Discussion générale

M. Jeholet considère qu'on est dans un débat pelliculaire car le budget alloué à la culture est insuffisant. De nombreuses pistes avaient été évoquées pour l'améliorer. On passe à côté de réformes importantes annoncées comme celles qui concernent les Télévisions locales ou les bibliothèques publiques.

Dans la déclaration de Politique communautaire, Mme la Ministre avait évoqué le projet d'un accord de coopération avec la Flandre. Qu'en est-il et la Ministre pourrait-elle faire état de la question ?

Il souhaite dans cette discussion générale, obtenir également des précisions sur le soutien à la

production audiovisuelle dans le cadre de la diversité culturelle. Y a-t-il des projets en cours ou en préparation en liaison notamment avec la Présidence belge de l'Europe ?

Le Gouvernement avait fait grand cas de la transparence et de la bonne gouvernance, quel est l'état d'avancement sur les pistes évoquées ? Qu'en est-il en ce qui concerne les instances d'avis et y a-t-il une amélioration de leur fonctionnement ? Qu'en est-il de la limitation des cumuls et de la simplification annoncée ? Sur toutes les pistes annoncées, il constate le surplace de la part du Gouvernement.

M. Onkelinx, rapporteur, au nom du Groupe PS considère que l'ajustement confirme le budget initial. Les marges sont bien placées. Le contexte global s'est peu amélioré malheureusement. Mais la Ministre honore ses engagements à l'égard de l'ensemble des opérateurs.

En ce qui concerne la lecture, les arts de la scène, les arts plastiques, ce commissaire considère que tout a été mis en œuvre pour améliorer l'offre culturelle et la participation des citoyens. Un élément important pour le PS, qu'il voudrait souligner est le signal donné en matière d'alphabétisation par la hausse des crédits. Ceci doit faire reculer l'illettrisme, qui reste un phénomène intolérable en démocratie.

En audiovisuel, il y a moins de marges de progression proportionnellement et peu de mouvements à commenter. Lorsqu'une embellie budgétaire plus significative se profilera, il faudra certainement répondre au besoin de financement accru en vue de faire face aux défis du secteur. Lors de son discours à l'occasion de la fête de la Communauté française, le Ministre-Président, M. Demotte a insisté sur le refinancement des Télévisions locales et sur le règlement du litige entre la RTBF et les éditeurs de presse. Il partage totalement cet aspect des choses et tenait à rappeler au nom du groupe PS que ces dossiers devaient en effet faire l'objet d'un suivi attentif.

Des initiatives ont été initiées en faveur du secteur du théâtre comme par exemple pour le Manège. La Ville de Mons a, par ailleurs, été confirmée et désignée comme candidate à la Capitale culturelle européenne 2015.

En musique, le Réseau Plasma a été conforté. Enfin, il salue l'effort important qui a été accordé au secteur des langues endogènes, ce renforcement important du soutien démontre l'attention que la Ministre porte à la diversité culturelle, qui nous est chère.

Mme Meerhaeghe, au nom du Groupe Ecolo,

indique que le budget initial 2010 a été marqué par la plus grande prudence. Elle constate qu'il y a une amélioration pour le secteur de la culture dans le budget ajusté, ceci pour un montant d'1.670.000 euros affectés aux compétences de la Ministre et elle s'en réjouit.

En juillet 2010, en réponse à une de ses questions, la Ministre avait indiqué que l'ajustement viserait à soutenir des opérateurs qui avaient le plus souffert des circonstances économiques et pouvaient difficilement survivre sans subventions extraordinaires : les théâtres subventionnés, les associations d'éducation permanente, les pratiques artistiques en amateur et les musées en catégories c, etc. Elle évoque la ventilation prévue par la marge globale à savoir que 350.000 euros ont été consacrés à l'éducation permanente, 300.000 à l'audiovisuel, 300.000 pour les bibliothèques publiques, 270.000 pour les théâtres et leurs contrats-programmes, 86.000 pour les Agences culturelles. Pourrait-elle présenter les objectifs qui ont motivé l'orientation de ces moyens nouveaux ?

Elle demande à la Ministre, en ce qui concerne la division organique 11 – Secrétariat général, de présenter le nouveau programme 4 intitulé « Initiatives et Interventions diverses – Culture école ».

Mme Salvi, au nom du Groupe CdH, considère que l'ajustement est rigoureux et que l'on ne pouvait pas s'attendre à mieux dans les circonstances actuelles. Elle ne souhaite pas davantage s'exprimer, se réservant de poser des questions lors de la discussion de chacune des divisions organiques relevant des compétences de Mme la Ministre.

Mme Pécriaux, au nom du Groupe PS, souhaite aborder l'aspect Santé des compétences de Mme la Ministre. Elle se réjouit du respect du cahier des charges et des lignes directrices. Elle constate un aménagement des lignes budgétaires et une croissance. Elle souhaite faire observer que les moyens supplémentaires obtenus, permettent à la ministre de mettre l'accent sur des dossiers prioritaires. Même si on pouvait encore souhaiter voir ce secteur suivre une croissance plus positive, compte tenu des besoins immenses et des urgences en la matière.

Pour l'heure, il convient de souligner que la ministre a agi dans l'intérêt de son secteur par exemple en matière de médecine préventive, en terme de soutien à des projets locaux de prévention en partenariats avec les collectivités locales. Les demandes parlementaires émanant de tous les bancs (de permettre d'orienter les politiques vers les publics les plus fragiles en renforçant la proximité) ont été entendues et suivies d'effet.

Mme la Ministre répond qu'elle peut comprendre un peu le début de l'intervention de M. Jeholet sur le manque de moyens dévolus à la culture. Comme tout Ministre, elle souhaiterait évidemment obtenir un budget plus important mais elle a essayé de ne pas trop pénaliser les acteurs du secteur.

M. le Ministre-Président a souligné l'importance de deux dossiers sensibles dans le cadre des fêtes de la Communauté française. D'une part les Télévisions locales qui ont besoin de moyens supplémentaires et d'un refinancement et d'autre part, l'aide à la presse. Sur ce dernier point, elle rappelle qu'elle préconise la médiation dans le conflit qui oppose les éditeurs de presse et la RTBF.

La déclaration de politique communautaire prévoit un accord de coopération avec la Flandre. Elle a lu dans la presse de ce 29 septembre 2010, qu'un accord de coopération avait été signé entre la Région Nord-Pas-de-Calais et la Communauté flamande. C'est évidemment une collaboration bilingue Français Flamand. C'est assez paradoxal qu'il n'y ait pas d'accord signé avec la Communauté française. Elle évoque un voyage qu'elle a effectué à Lille lors de la précédente législature où elle a rencontré des autorités locales et où un représentant de la Flandre participait à cette réunion alors qu'elle-même représentait la Communauté française.

Elle tient à rappeler les efforts déployés par elle avec les différents Ministres flamands disposant des mêmes compétences afin d'essayer d'arriver à un accord de coopération. A un moment donné, le Ministre Anciaux a voulu signer un accord sans passer par le Gouvernement flamand et ceci sous la précédente législature en privilégiant certains dossiers bruxellois notamment.

Sous cette législature présente, Mme la Ministre Schauvliege a relancé la question d'un accord de coopération. Dans l'intervalle entre les deux législatures, il a été convenu que les deux secrétaires généraux du Ministère de la Communauté française et de la Communauté flamande seraient chargés de continuer à réfléchir sur un mode de coopération. Les pistes de collaboration ont été listées, comme par exemple le financement et la gestion du Wiel's à Bruxelles, etc. Il y a une relance mais on n'aboutira pas immédiatement à une réussite.

A la question relative à la production audiovisuelle et la diversité culturelle, elle tient à rappeler que le Gouvernement dispose de 5 ans pour réaliser les objectifs de la Déclaration de la Politique communautaire. Il y a par exemple le baromètre sur la diversité. Un budget est prévu pour réali-

ser un Diversity Show à la RTBF pendant la Présidence belge de l'Europe. Elle rappelle par ailleurs, qu'en ce qui concerne la diversité, la Communauté française a été à la pointe du combat à l'Unesco avec son expert M. Benkovski, pour obtenir la ratification de la convention sur la diversité culturelle.

A propos de la transparence évoquée par M. Jeholet, il ne lui aura pas échappé qu'elle a amendé les instances d'avis et leur composition sous la précédente législature. Ces instances doivent maintenant rendre des comptes publiquement. Elle a, par ailleurs, sous-traité le code des matières culturelles avec un cabinet d'avocats ce qui avait été souhaité lors des Etats Généraux de la culture. Le secteur de la culture est transparent, tout est mis à disposition du public, via le site « culture.be ».

En ce qui concerne les budgets, elle compte liquider au plus vite les subventions et il n'aura pas échappé aux commissaires que, grâce à la mise en place du fonds Ecureuil, des acteurs de terrain reçoivent déjà début janvier de chaque année leurs subventions afin de ne pas devoir escompter auprès des banques et de leur payer des intérêts. Elle tient à remercier le précédent Ministre du Budget qui a initié le lancement de ce Fonds.

A M. Onkelinx, et aux préoccupations qu'il a exprimées, elle renvoie à sa réponse plus haut à propos des Télévisions locales et du conflit qui oppose les Editeurs de Presse et la RTBF.

A Mme Meerhaeghe sur la répartition des moyens budgétaires, elle a bien tenté de soulager les secteurs un peu maltraités, notamment l'éducation permanente qui est d'une importance primordiale pour la lutte contre l'exclusion sociale.

En ce qui concerne le secteur des bibliothèques publiques, elle espère bien que le budget 2011 permettra de donner plus de moyens à ce secteur.

A propos de l'audiovisuel, il y avait deux exigences : la diversité culturelle mais aussi l'analyse objective sur des financements alternatifs à la Publicité à la RTBF, c'était une exigence de la Déclaration de Politique Communautaire

Pour la compétence Arts de la scène, un certain nombre de parlementaires se sont émus de voir des acteurs du secteur qui n'avaient pas pu obtenir les paliers prévus. Cet ajustement permettra de les atteindre.

En ce qui concerne les musées, la Ministre indique que cet ajustement prévoit des moyens supplémentaires qui leur sont destinés.

A la question de Mme Meerhaeghe sur l'initiative « Culture-école », il s'agit d'un toilettage et

une simple correction qui permet de mieux lire les allocations budgétaires.

A Mme Péciaux, elle répond qu'elle se réjouit de maintenir le système de refundings sur la vaccination. Auparavant, c'était une hypothèse qui figurait au budget, l'argent des ristournes était reversé directement au trésor. Le secteur de la santé nécessitait d'aider les pouvoirs locaux. C'est un bon début avec 375.000 euros. Elle attend maintenant les retours d'appel à projet par les Communes et pouvoirs locaux.

M. Jeholet constate que la Ministre indique que c'est un budget d'austérité. Il ne comprend pas que le Ministre Antoine retire 100 millions à la Communauté française pour les destiner à la Région wallonne. Il se réjouit que le Ministre-Président souhaite refinancer les Télévisions locales. Mais ce problème est connu depuis longtemps et ce secteur dépend trop de niveaux de pouvoirs différents : communes, province, etc. Il regrette la léthargie de la Fédération des Télévisions locales, il espère bien que ce secteur restera au sein de la Communauté française et que l'on ne discutera pas de leur avenir dans une autre assemblée parlementaire.

A propos de l'accord de coopération avec la Flandre, il comprend que la situation politique ne vienne pas aider à une évolution positive.

Sur l'Audiovisuel, il prend note que le soutien à la production audiovisuelle reste au stade de l'intention et que l'on aura toute la législature pour y arriver mais il tient dès à présent à dire qu'il y restera vigilant.

A propos de la transparence qu'il a évoqué, il y a des choses qui ont été réalisées, il ne le conteste pas. Il souhaiterait cependant obtenir le cadastre des points APE et qui, selon lui, ne figure pas sur le site « culture.be ». Il connaît les difficultés que pose le Ministre Antoine qui ne communique pas sur les points APE en matière de culture notamment, il connaît cette situation également au Parlement wallon. Pourtant, il n'est pas normal que les parlementaires ne soient pas informés. La Ministre peut-elle dire quelles instances en bénéficient ? Quand y aura-t-il un cadastre des points APE et vers quelles structures sont-ils attribués ?

5 Examen des Divisions organiques

5.1 D.O. 11 – Secrétariat Général

Programme 1 – Secrétariat général

Mme Persoons souhaite au programme 1 évoquer l'allocation de base 41.01.18 intitulée Ob-

servatoire des politiques culturelles. Ce commissaire demande des précisions sur l'Observatoire des politiques culturelles. Elle indique avoir été sollicitée pour participer au Bureau de l'OPC mais sans résultats concrets jusqu'à présent. Elle observe que la dernière réunion organisée du Bureau s'est tenue en septembre 2007, depuis il n'y a plus d'activités. Qu'en est-il ? Elle est contente qu'on augmente ce crédit de 10.000 euros mais à quoi ce montant est-il destiné ? Comment fonctionne l'OPC ?

Mme la Ministre répond qu'il y a du personnel qui est actuellement affecté à l'Observatoire des politiques culturelles. Il convient d'adapter le crédit aux besoins réels. Le directeur étant décédé, et du personnel étant manquant, il faudra compléter le cadre. Il faudra donc fixer un nouveau cadre et désigner une nouvelle direction sur base de la procédure de mandat. Le projet d'une étude « Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française. Approche historique et critique des politiques culturelles en Belgique francophone, de 1965 à 2015 » est prévu. Ce montant devrait permettre de commencer les travaux. Le comité d'accompagnement doit se prononcer sur la composition de l'équipe.

Programme 4 – Initiatives et interventions diverses – Culture – École

Mme Meerhaeghe demande des précisions à propos de l'allocation 12.01.41 – dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Elle demande à la Ministre de préciser ce que recouvre la notion de dépenses diverses et à quoi va servir cette nouvelle allocation de base ? Ce nouveau programme, réservé conjointement à elle et à Mme la Ministre Simonet, préfigure-t-il le regroupement des fonds destinés à cet enjeu majeur ?

M. Kilic souhaite évoquer l'allocation de base 33.06.32 – égalité des chances. La Ministre annonçait un programme d'action ambitieux et volontariste : promotion du décret contre les discriminations, stratégie de prévention de lutte contre les préjugés et divers projets en ce qui concerne l'égalité des chances, il lui demande quels sont ses projets en cours et si les moyens affectés sont suffisants pour mener à bien tous ces projets ?

Mme la Ministre répond à M. Kilic sur la problématique de l'égalité des chances, que les moyens sont suffisants, notamment pour assurer une politique contre les violences conjugales. Des initiatives ont été prises dans divers domaines, par exemple contre les mutilations génitales, la campagne intitulée « la discrimination s'arrête ici »,

elle veut valoriser les études qui ont été menées en la matière notamment. Des subventions sont prévues également pour des associations de lutte contre l'homophobie. Il n'y a pas eu de coupe-sombre dans ce secteur.

A Mme Meerhaeghe, elle indique qu'à l'allocation de base 12.01.41 figure un crédit de 7.000 euros qui est un transfert de l'allocation de base 12.40.21 et qui vise à soutenir le Prix des lycéens. C'est une demande visant à une meilleure lisibilité du budget.

A l'allocation de base 33.01.41, un crédit de 53.000 euros est transféré de l'AGERS de l'allocation de base 33.09.13 de la division organique 20. Un budget annuel de 102.000 euros est prévu. On prévoit la suite pour couvrir les crédits d'une année pleine. Toute l'enveloppe « culture-école » s'élève à un million d'euros. Cette nouvelle AB a pour ambition d'être plus transparente. C'est le budget enseignement qui gère la plus grande part et c'est une politique menée avec sa collègue, Mme la Ministre Simonet.

Toujours dans ce programme 3, **M. Langendries** souhaite obtenir des précisions à l'allocation de base 33.06.32 constatant qu'il y a 6.000 euros supplémentaires de prévu. A quel projet cela se rapporte-t-il ?

Mme la Ministre répond que ce sont des crédits antérieurs pour honorer une facture. Elle communiquera le détail pour le rapport(3).

5.2 D.O. 15 – Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport

Au programme 2, **M. Onkelinx**, rapporteur, évoque l'allocation de base 72.42.23, où il constate une réduction importante de 1.770.000 euros et en même temps qu'une redistribution vers l'allocation de base 72.65.23. Le crédit étant jugé suffisant, Mme la Ministre peut-elle faire le point sur ce dossier ? Le moratoire décidé par le Gouvernement a-t-il été respecté ? Et les pistes de financement alternatif permettent-elles une embellie pour le futur ?

M. Langendries constate entre l'allocation de base 52.42.22 et l'allocation de base 63.42.23 un transfert de 335.000 euros. Quels sont les projets concrets qui sont concernés par ce crédit de 335.000 euros, connaît-on les projets en détail ?

M. Jeholet évoque l'allocation de base 72.41.23 qui passe de 1 à 2 millions et demi d'euros alors qu'elle avait été diminuée à l'initial 2010

de 500.000 euros, quels investissements sont-ils ici visés ? A l'allocation de base 72.42.23, il y a une diminution de 4 millions à 2,2 millions d'euros, pourquoi une telle réduction, il demande une explication exhaustive à Mme la Ministre ?

A l'allocation de base 72.65.23, il constate une augmentation de 600.000 euros, pourquoi ? Et il demande le détail des investissements de cette allocation de base ?

Mme Meerhaeghe constate à l'allocation de base 63.41.23 une diminution de 277.000 euros notamment due au transfert de 111.000 euros vers l'allocation de base 74.06.15 à la division organique 20 pour le premier équipement de l'extension du Centre de la gravure et de l'image imprimée. Elle constate que l'on a aussi doublé les crédits d'ordonnancement. Le Centre de la gravure et de l'image imprimée reçoit-il bien 222.000 euros ?

Elle voudrait également obtenir des explications sur ce choix dans la mesure où un moratoire sur les infrastructures culturelles avait été décidé par la Ministre à l'initial 2010.

Mme la Ministre répond qu'à l'allocation de base 52.41.22 au programme 2, il y a une redistribution de 2.000 euros en crédit d'ordonnancement. Cela vise le Musée d'Ellezelles pour le lot 3.

A l'allocation de base 52.42.22, il y a une diminution en crédits d'engagement de 335.000 euros et en crédits d'ordonnancement de 147.000 euros. Il reste donc en ordonnancement 343.000 euros. Elle rappelle qu'il s'agit de subvention pour des bâtiments à l'usage de musées privés en région bruxelloise. Les projets visés sont le Centre culturel de Berchem Saint-Agathe et le Musée de Molenbeek Saint-Jean.

A l'allocation de base 63.41.23, il y a 166.000 euros transférés vers la DO 13 pour les précomptes immobiliers, 111.000 euros de compensation partielle sur 248.000 qui portent sur le premier équipement de l'extension du Centre de la gravure et de l'image imprimée. C'est vrai que certains parlementaires ont évoqué le moratoire. Mais il était important que l'on puisse procéder au premier équipement du Centre de la gravure et c'est la raison pour laquelle elle procède à ce transfert, surtout depuis que la Louvière a été désignée comme Métropole Culture 2012. Il convenait aussi que l'outil soit complètement équipé pour qu'il soit à la hauteur des missions que le Gouvernement et le Parlement ont confiées.

A l'allocation de base 72.41.23, on constate une diminution de 1.700.000 euros en crédits d'ordonnancement. Les crédits d'engagement res-

(3) Voir annexe 1 à l'Avis

tent à l'identique par rapport à l'initial 2010. Pour quoi cette diminution ? C'est pour compenser les augmentations nécessaires à l'allocation de base 72.41.23, soit plus 1.500.000 euros pour le Musée de Mariemont et pour le chapiteau de la compagnie Arsenic.

A l'allocation de base 72.42.23 plus 200.000 euros, et à l'allocation de base 72.65.23, cela concerne Rossignol, Naninnes et La Marlagne qui sont des outils de la Communauté française avec un montant supplémentaire de 70.000 euros.

En matière de crédits d'ordonnancement, la Ministre est tributaire comme elle l'a rappelé tout à l'heure de l'état d'avancement des travaux et par conséquent aussi de l'état de présentation des factures. Ces transferts ont été rendus nécessaires afin de respecter nos engagements de payer en temps utile les travaux ou services commandés.

Plus précisément sur le moratoire, suite aux économies décidées au sein du Gouvernement en terme d'infrastructure culturelle et sur recommandation de l'Inspection des finances, en 2010 aucun accord de principe n'a été octroyé sauf en ce qui concerne la salle de concert liégeoise de la Sauvenière, considérée comme un dossier qui était la suite de celui de la SoundStation pour lequel un accord de principe avait déjà été donné.

5.3 D.O. 16 – Santé

Programme 1 – Interventions diverses

Mme Péciaux constate avec plaisir que l'allocation de base 33.01.24 est augmentée. Ces crédits sont-ils liés à l'organisation des tables rondes avec Mme la Ministre Tillieux en matière d'assuétudes ?

A l'allocation de base 33.02.24 – Prévention du Sida, il y a un crédit supplémentaire de 40.000 euros. La Ministre peut-elle donner quelques informations sur des réalisations concrètes sur le terrain ? Et pourquoi cette augmentation d'un tel montant ?

Elle constate à l'allocation de base 33.04.24 – Prévention des cancers, une réduction de 87.000 euros. Pourquoi y a-t-il cette réduction ? S'agit-il du report de l'une ou l'autre campagne de prévention cancer ? Est-ce que c'est la cause de la réduction de ce crédit ?

Elle revient sur la création de l'allocation de base 43.01.24 – Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de projets de prévention et de promotion de la santé, il y a un crédit supplémentaire de 375.000 euros. Elle sou-

haite demander à la Ministre si elle peut communiquer quelques informations sur les modalités de choix des opérateurs, puisque certains mandataires locaux figurent autour de la table et qu'ils ont pu voir arriver les courriers de la Ministre.

Programme 2 – Prévention et promotion de la santé

Mme Pary-Mille souhaite poser quelques questions en ce qui concerne les redistributions au sein de ce programme numéro 2 – Prévention et promotion de la santé. A l'allocation de base 33.02.24 – Prévention sur le sida, il y a une augmentation assez importante et ce commissaire souhaite obtenir des informations sur cette augmentation. Qu'est-ce que cela couvre sur le terrain ?

Elle constate une augmentation de 32.000 euros à l'allocation de base 33.01.24 et pose la même question à la Ministre.

En ce qui concerne les préventions des cancers à l'allocation de base 33.03.24, il y a une diminution significative de 87.000 euros assez conséquente alors que les chiffres du cancer sont en hausse en Communauté Française de Belgique. Pourquoi y a-t-il une telle distorsion alors qu'une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé indique qu'il y a une augmentation de certains types de cancer en Belgique ?

A l'allocation de base 33.04.24 – Prévention des maladies cardio-vasculaires, il y a en redistribution 243.000 euros de plus et en crédit supplémentaire 1.000 euros, elle souhaite obtenir également des informations complémentaires ?

Pour les subventions diverses à la mise en œuvre du « PCO » à l'allocation de base 33.08.24, il y a une diminution de 92.000 euros. Cette diminution correspond à 10 % du budget initial 2010, la Ministre peut-elle donner quelques informations à ce propos ?

En matière de promotion et de protection de la santé à l'allocation de base 12.01.25, elle constate que le budget est doublé avec des crédits supplémentaires de 162.000 euros, justifiés par le financement de l'étude sur l'évaluation du PCO. Elle demande des précisions, elle souhaite que la Ministre puisse faire la clarté en ce qui concerne les redistributions liées à ce PCO ?

M. du Bus de Warnaffe constate une diminution du crédit à l'allocation de base 12.01.24 portant sur les vaccinations. Il se demande si la diminution de ce budget permet de couvrir les nouvelles naissances ? Il souligne que la Région bruxelloise est confrontée à un fort taux de natalité. Est-ce que l'on prend en compte la moder-

nisation du circuit vaccinal ou est-il postposé en 2011 ?

A l'AB 33.01.24 relative aux assuétudes, il souhaite obtenir des précisions sur qui va bénéficier de ces 32 000 euros supplémentaires. Des nouvelles campagnes sont-elles programmées ? Est-ce un budget prévisionnel en fonction des conclusions attendues des Tables rondes ?

En matière de prévention du sida, à l'allocation de base 33.02.24, il se réjouit de l'augmentation des crédits même si cette augmentation est minime, alors que les chiffres en Communauté française restent alarmants.

A l'allocation de base 33.03.24 sur la prévention des cancers, il y a un différentiel de 400.000 euros entre cet ajustement et l'ajusté 2009, cela l'interpelle. La Ministre peut-elle expliquer cette différence ? En outre, il souhaite obtenir des précisions sur l'implantation du programme de dépistage du cancer colo-rectal.

Pour la prévention des maladies cardiovasculaires, à l'allocation de base 33.04.24, il y a une augmentation des crédits et il s'en réjouit, il se demande dans quelle mesure les budgets attribués permettent la promotion d'attitudes saines ? Les attitudes saines sont corrélées aux maladies cardio-vasculaires.

A propos de la prévention de la tuberculose, à l'allocation de base 33.05.24, il y a une réduction importante, il suppose qu'il y a eu une entente avec le FARES. Par ailleurs, il constate des pratiques divergentes entre les centres en matière de dépistage, certains centres pratiquant eux-mêmes des radiographies, d'autres qui fournissent la tuberculine. Y a-t-il une réflexion qui est menée pour favoriser une harmonisation des pratiques en cours ?

En matière de prévention des traumatismes et promotion de la sécurité, à l'allocation de base 33.06.24, il y a une augmentation de 70.000 euros. Il rappelle le fait que le Groupe CdH est attentif à la problématique du suicide, mais également à la promotion de la sécurité notamment chez les personnes âgées, et encourage la Ministre à poursuivre cette voie. La Ministre peut-elle expliquer cette augmentation de 70.000 euros ? Par ailleurs, le Centre de prévention du suicide bénéficiera-t-il en partie de cette augmentation ?

Pour la mise en œuvre du PCO à l'allocation de base 33.08.24, il demande à la Ministre si la diminution est compensée par d'autres augmentations, plus particulièrement parmi celles qui sont allouées à la prévention des maladies cardiovasculaires ? Ou est-ce que cette diminution se fait au détriment de certaines associations ou de

certains acteurs de la promotion de la santé ? Quelles associations sont-elles visées par cette diminution ?

En ce qui concerne les subventions aux pouvoirs locaux, à l'allocation de base 43.01.24, la diminution de 75.000 euros est-elle liée à l'augmentation à l'allocation de base 33.04.24 avec les programmes locaux ? Y a-t-il un glissement entre les deux ?

Sa dernière question portera sur l'allocation de base 33.02.25 – Problématique émergente et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement. Il y a une augmentation de 45.000 euros. Il indique que la problématique de la vie affective et sexuelle est importante. Cette augmentation est-elle destinée à de nouvelles subventions à des associations et des institutions pour de nouveaux projets de promotion en protection de la santé ? Et plus particulièrement pour tout ce qui relève de l'EVRAS ? Ou bien s'agit-il de nouvelles problématiques émergentes ? La Ministre ne pense-t-elle pas qu'il serait plus judicieux de créer une allocation spécifique pour l'EVRAS pour plus de lisibilité et de transparence budgétaire ?

M. Morel souhaite faire une réflexion à propos de l'allocation de base 13.31.11 sur les dépenses relatives aux accords de coopération. Il s'étonne que l'on sabre dans cette activité.

En ce qui concerne, au programme 2, l'allocation de base 12.01.24, il indique qu'il ne comprend pas très bien le mécanisme de ristourne par les firmes pharmaceutiques à posteriori. Il souhaite obtenir des éclaircissements de la part de la Ministre d'autant que cette ristourne n'est pas budgétisable, sauf à l'ajustement. Mais il se réjouit que cet argent revienne dans le secteur de la santé. D'autant que la Ministre semble lier cette récupération à la possibilité de développer des projets locaux, voire à la considérer en tant que moyens qui permettraient de stabiliser cette démarche dans le moyen ou le long terme. Ce qui induirait la possibilité d'une certaine garantie de retour.

Il se félicite sur le retour des projets locaux qui ont toute leur place dans une dynamique de promotion de la santé. Il voudrait aussi interroger la Ministre sur le fait de savoir si « locaux » veut dire uniquement « communaux » ? Ou simplement lié à un pouvoir local ?

La Ministre évoque également le problème de l'évaluation. Dans quel cadre envisage-t-elle ce processus ?

Sa deuxième remarque portera sur les options prises dans cet ajustement, il marque beaucoup de curiosité concernant les nouvelles modalités

de répartition du budget santé que la Ministre va pouvoir imaginer suite à l'évaluation et sans doute pour le prochain budget. Quelles orientations seront-elles prises par la Ministre suite au processus d'évaluation en cours, lequel sera sans doute déterminant pour les réorientations ?

L'allocation de base 33.03.24 relative à la prévention des cancers est en diminution. Pour quelles raisons ? Alors que c'est exactement l'inverse pour celle relative aux assuétudes. Cette augmentation tient-elle compte des résultats potentielle de la table ronde actuelle ou futures ?

Il s'interroge aussi sur le budget important qui est toujours alloué à l'Institut Pasteur, à l'allocation de base 45.40.25, et dont on mesure mal le retour en matière de collaboration ou de services qu'on lui demande. Ceci en dehors de l'enquête de santé publique qui, elle, est visible et directement utile.

L'allocation de base 33.05.25, qui concerne les anomalies métaboliques, dispose aussi d'un budget important. Est-ce bien à la Communauté française d'assumer l'examen de biologie clinique que représente le dépistage de ces anomalies métaboliques ? N'est-ce pas un budget qui devrait plutôt relever de l'Inami ?

Ce commissaire pose une question similaire sur le budget de dépistage de la tuberculose à l'allocation de base 33.05.24. Est-ce que cela représente un début de rationalisation du secteur et du dépistage de la tuberculose ? N'y a-t-il pas une part de ce budget qui devrait aussi relever de prestations Inami ?

Mme la Ministre répond au programme 1 à l'allocation de base 12.31.11 qu'il y a une diminution de 25.000 euros. Elle indique que la Conférence interministérielle « drogues » a, au début de janvier 2010, approuvé le budget qui comprend notamment les frais de fonctionnement de la Cellule santé-drogue. La part de la Communauté française s'élève à 6 % du budget total soit 15.000 euros. Ces 15.000 euros sont répartis pour moitié entre ces secteurs de la santé et le secteur du sport. Le Ministre Antoine paie 7.500 euros et de la même, ces budgets doivent intervenir pour un montant de 7.500 euros. Un montant de 73.000 euros a été initialement prévu dont 33.000 pour le financement des cellules générales drogue et cellule santé-drogue. Comme il y a eu une décision de fusionner les deux, un montant de 7.500 euros serait suffisant, c'est la raison pour laquelle il y a cette diminution.

Elle voudrait plus globalement souligner le fait que si l'on examine la D.O. 16, il y a une aug-

mentation générale de 21.000 euros. Elle constate un grand débat sur des transferts et des redistributions voire des ajustements mais le montant concerné c'est 25.000 euros.

Elle aborde maintenant le programme 2 avec l'allocation de base 12.01.24 à propos des vaccinations, elle voudrait ré-expliquer le mécanisme du refundings, un marché public est passé avec différentes firmes pharmaceutiques. C'est un contrat qui est passé depuis plusieurs années. Elle tient à rassurer les commissaires, il ne s'agit pas de faire des économies en ne vaccinant pas des enfants nouveaux-nés. En fait, c'est la première fois que l'on voit ce montant revenir dans le secteur santé et non pas retourner à la trésorerie générale du budget, tous les projets sont évidemment soutenus.

A l'allocation de base 32.02.24 – Prévention du sida, les commissaires ont constaté une augmentation de 40.000 euros, ce montant est prévu pour tenir compte des nouveaux projets développés comme par exemple soutenir les festivals d'été en matière de prévention du sida. A l'allocation de base 33.03.24, on lui demande si les crédits sont suffisants, elle indique que sa prédécesseur, Mme la Ministre Fonck avait demandé l'évaluation du CCR. Il y a eu une prolongation de subvention jusqu'au 30 juin 2010.

A l'allocation de base 33.04.24, la question du renouvellement du nom de cette allocation de base qui s'intitule « Prévention des maladies cardio-vasculaires » est posé afin que cela soit plus lisible dans le prochain budget. L'augmentation budgétaire correspond au rapatriement du projet CORDES sur l'allocation de base 33.04.24 (auparavant imputé sur l'allocation de base 33.08.24).

A l'allocation de base 33.05.24 sur la prévention de la tuberculose et sur la réduction des crédits, la raison c'est qu'un audit a été demandé sur la FARES. L'audit avait mis des dysfonctionnements à jour en matière comptable notamment. Le 26 juin 2010, elle a reçu la copie d'une note qui a été soumise au Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, M. Delcor afin qu'un soutien du service d'audit de la Communauté française puisse être apporté dans la vérification des pièces comptables. L'administration a estimé que 1.210.000 euros serait suffisant.

A l'allocation de base 33.08.24 – Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO, il y a bien une diminution de 92.000 euros. Un listing des projets a été élaboré et le montant est jugé suffisant. A l'allocation de base 43.01.24 – Subventions aux projets locaux, il est difficile de donner un détail de tous les projets rentrés, trois thèmes

prioritaires ont été déterminé, d'une part une attitude saine, d'autre part une qualité de vie et enfin la promotion de la santé et de l'environnement. Il est prématuré de dire quels types de projets seront retenus car l'appel a été lancé jusqu'au 15 octobre prochain et elle attend les retours des projets.

On constatera à l'allocation de base 12.01.25 des crédits supplémentaires de 162.000 euros et enfin en ce qui concerne l'allocation de base 45.40.25, elle pourrait être supprimée en 2011, et on passera par la procédure des marchés publics qui est plus transparente.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

Mme Pary-Mille constate qu'à l'allocation de base 12.01.33 – Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé, on a dû doubler le budget. Elle demande que la Ministre explique les raisons de l'augmentation de ce montant.

M. du Bus de Warnaffe tient à préciser qu'il ne voulait pas dire que l'on a diminué les vaccinations sur les nourrissons au programme 2. Il a voulu simplement souligner l'importance de l'augmentation de la natalité dans la Région bruxelloise, ce qui est tout à fait différent. Par ailleurs, il n'a pas obtenu de réponses à ses questions à propos de l'allocation de base 33.02.25 concernant les programmes EVRAS. Il plaide pour la création d'une allocation de base destinée spécifiquement à l'éducation à la vie et à la sexualité et à la vie affective.

Enfin, il voudrait faire part d'une expérience malheureuse et de la situation des PSE puisque le subside forfaitaire destiné à couvrir l'ensemble des charges en ce compris le personnel est lié à l'évolution de l'index du mois de septembre. Or l'année passée, en septembre 2009, l'index a été revu à la baisse. Ce qui s'est traduit par une diminution des subsides octroyés aux PSE alors que les charges n'avaient pas été baissées. Le problème ne risque-t-il pas de se poser à nouveau en 2010-2011 ? Ne faut-il pas garantir aux services de promotion de la santé à l'école une subvention structurelle aux vues d'importantes missions qui leurs sont confiées ? Enfin, il souhaiterait à titre de comparaison savoir quels sont les moyens dont disposent les centres PMS de la Communauté française.

Mme la Ministre répond qu'elle revient sur l'allocation de base 33.02.25 au programme 2. Il y a un crédit supplémentaire de 45.000 euros. Cela concerne un programme EVRAS puisque cela concerne le centre de planning familial « Sex and company ».

Au programme 3, l'allocation de base

12.01.33, obtient une augmentation de 40.000 euros. Il faut permettre aux PSE de renouveler leur matériel informatique et cela s'avérerait d'ailleurs nécessaire puisqu'il était désuet et de réaliser aussi une étude sur la faisabilité de l'extension de l'utilisation du logiciel « Omnipro » à l'ensemble des services PSE.

Pour réagir à la longue intervention de M. du Bus de Warnaffe qu'il répètera probablement à l'occasion de la discussion du budget 2011, et dans le cadre de l'évaluation, elle rappelle quand même que l'on est dans un ajustement budgétaire et qu'il y a une augmentation pour la D.O. 16 – Santé, de 21.000 euros.

Il n'y a pas de changements fondamentaux et elle voudrait juste préciser que les centres PMS relèvent de la compétence de sa collègue Mme la Ministre Simonet et non pas de ses compétences à elle. Elle ne veut pas intervenir dans cette discussion qui dépasse ses compétences.

5.4 D.O. 20 – Affaires générales - Culture

Le Programme 0 n'appelle pas de commentaires.

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

Mme Meerhaeghe intervient à propos de l'allocation de base 01.01.11 – Dépenses relatives au domaine culturel. Il s'agit notamment de la politique de développement culturel territorial, que le gouvernement entend mener de manière équilibrée. Quelle est la répartition de l'augmentation entre les agences ? Et quels projets en bénéficient ? D'où vient le solde de l'augmentation alors qu'il y a un transfert de 49.000 euros en provenance de l'allocation de base 33.10.33 ?

En ce qui concerne la formation des publics scolaires à la culture, à l'allocation de base 33.09.13, ce commissaire demande des précisions, car il lui apparaît qu'il y a soit une erreur soit un changement d'intitulé du titre de cette allocation par au budget initial 2010, elle souhaiterait obtenir des précisions de la part de la Ministre. En particulier, 53.000 euros sont transférés à la D.O. 11, à l'allocation de base 33.01.41 dans le cadre de Culture-école, elle voudrait savoir si ces 53.000 euros restent bien réservés aux écoles en discrimination positive ?

En ce qui concerne les subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires à l'allocation de base 33.07.13, il y a eu une diminution de 300.000 euros à l'initial et une augmentation de 60.000 euros à l'ajustement. Elle se réjouit que les pouvoirs

publics prennent en compte le décroissement de la culture. A quels opérateurs et quels projets ces fonds ont-ils été octroyés ? Et quels sont les critères d'attribution ?

M. Langendries souhaite obtenir des explications en ce qui concerne l'augmentation de 34 % de l'allocation de base 01.01.11.

Il demande pourquoi l'allocation de base 33.10.13 est ramenée à zéro, qu'est-ce qui justifie la disparition de cette allocation de base ?

Enfin, à l'allocation de base 74.05.15 – Achat de biens, mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Nannine, il constate une augmentation de 70.000 euros et voudrait savoir si les prêts de tentes sont aussi couverts par cette augmentation de 35 % ?

M. Jeholet, évoquant cette même allocation de base 33.01.15, souhaite savoir s'il y a eu une évaluation des dégâts de la tempête du mois de juillet et si cette évaluation entre en ligne de compte vis-à-vis de cette augmentation ? On sait que de nombreuses tentes ont été détériorées lors de cette tempête arrive en plein camp scout, est-ce que les dégâts ont été chiffrés ? Et est-ce qu'une estimation budgétaire a été faite pour remplacer le matériel détruit ?

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne l'augmentation à l'allocation de base 01.01.11, elle permet de couvrir une série de dossiers visés par les instances d'avis comme par exemple l'exposition de Francis Alys au Wiel's, le code des matières culturelles, l'agence de Dinant pour 25.000 euros, celle de la Louvière, etc. Elle communiquera la liste des projets pour le rapport(4).

A l'allocation de base 33.07.13, il y a un transfert de 238.000 euros vers l'allocation de base 33.45.25 pour les Halles de Schaarbeek. En ce qui concerne les projets, il y a celui de l'Abbaye de Villers-la-Ville et la convention avec la Région wallonne, la Communauté française et l'ASBL. Il y a Article 27, les Amis de Tourinnes, Culture et démocratie, le Centre culturel arabe, Europalia, Flagey. Il y a d'autres projets qui seront soutenus dans l'ajustement notamment Citysonic pour un dossier qui concerne les arts plastiques et la musique numérique et il y a aussi un festival au Kanal, et enfin le soutien à une activité à Forest qui s'appelle le BRAS.

A Mme Meerhaeghe, elle répond qu'en ce qui concerne l'allocation de base 33.09.13, l'intitulé est le suivant : « Formation des publics scolaires à la culture ». Elle indique qu'il y a un transfert vers la D.O. 11 avec la création d'une nouvelle activité

41, avec la culture à l'école. Sur cette allocation de base, il y a notamment le projet de mallettes pédagogiques du Centre de la gravure.

A M. Langendries, en ce qui concerne l'allocation de base 33.10 et la suppression de cette allocation de base, elle indique que le dispositif des contrats cultures, des contrats Pays a été supprimé. Cette allocation de base n'est plus nécessaire puisque les allocations de base 01.01.11 et 33.07.13 suffisent à couvrir ce qui est soutenu dans ce cadre-là.

En ce qui concerne le soutien au Centre de prêt de Naninne, à l'allocation de base 74.01.15, cette allocation de base vise au renouvellement du matériel du Centre de prêt de Naninne, cela ne couvre pas la tempête et ses dégâts. Cela couvre ici l'achat de matériel de sonorisation car une seule sonorisation professionnelle n'était pas suffisante et donc, il a fallu acheter une deuxième ainsi que l'achat d'un projecteur vidéo professionnel.

M. Jeholet demande des estimations sur les dégâts de la tempête et si la Ministre dispose d'un rapport détaillé sur cette catastrophe ?

Mme la Ministre répond qu'elle n'a pas encore reçu de rapport concernant les dégâts causés par cette tempête.

Programme 2 – Centres culturels

Mme Meerhaeghe, à l'allocation de base 33.39.21 – subventions aux centres culturels, elle constate une diminution importante de 725.000 euros pour cause de crédit jugé suffisant, ce qui est étonnant étant donné les besoins des centres culturels. Où ces fonds ont-ils été transférés ?

Elle constate une augmentation de 127.000 euros à l'allocation de base 33.43.24 consacrée aux subventions extraordinaires. Elle demande pourquoi une telle augmentation et également si le projet de conventionnement avec le centre culturel d'Arlon est en bonne voie ?

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne l'allocation de base 33.39.21, le solde était suffisant pour les contrats-programmes en cours. Cela portait notamment sur le centre culturel de Hotton. En ce qui concerne les fonds transférés, ils ont été transférés un peu partout.

A l'allocation de base 33.43.24 et concernant le projet du centre culturel d'Arlon, il est pris en compte mais il y a également celui de Marchen Famenne pour le projet « Romana », Tournai et « la piste aux espoirs » par exemple.

(4) Voir annexe 2 à l'Avis

5.5 D.O. 21- Arts de la scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

Mme Meerhaeghe souhaite obtenir des précisions en ce qui concerne les subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmées. Elle constate une augmentation de 119.000 euros et souhaite savoir à quelle affectation sont-ils voués ? Quels partenaires seront-ils partie prenante ? Et enfin quelles instances d'avis examineront les projets pluridisciplinaires ?

Mme Salvi considère que l'examen de ce programme n'appelle pas de grand commentaire puisqu'il y a une augmentation limitée. L'allocation de base 33.07.17 connaît une augmentation de 17 % et elle souhaite obtenir des explications plus précises sur celle-ci.

Mme la Ministre répond qu'à l'allocation de base 33.07.17, l'augmentation vise à renforcer des opérateurs comme par exemple le théâtre de L'L augmenté de 54.000 euros par rapport à l'initial 2010. A la demande de l'échevin de la culture de la Ville de Bruxelles, « Les Brigitines » est augmenté de 20.000 euros. Et puis, il y a plusieurs opérations ponctuelles comme par exemple un projet « Fraction » qui reçoit 7.500 euros, « Musica theatrum et patrimoine » reçoit 10.000 euros, « Only.be » de Benoît Dupont de 2.000 euros, « Autumn Rock » pour 10.000 euros et l'« Atelier 210 » 10.000 euros.

A la question de Mme Meerhaeghe, elle répond que l'instance d'avis qui examinera les projets pluridisciplinaires, c'est bien la Commission pluridisciplinaire qui compte des représentants des différentes commissions d'avis.

Programme 2 – Théâtre

Mme Meerhaeghe constate à l'allocation de base 33.39.23 une augmentation de 250.000 euros. Cette allocation de base vise à respecter les obligations de la Communauté française et procéder à la réévaluation de certaines conventions. Elle souhaite savoir quels théâtres ont bénéficié de cette augmentation, quelles conventions ont été réévaluées et dans quel sens ?

Mme la Ministre répond que cette allocation de base 33.39.23 vise à assurer le palier pour Arsenic, c'est un palier de 24.000 parce que 26.000 euros avaient été prévus dans les crédits « LOTERIE NATIONALE », cela permet de conforter le palier de 50.000 euros prévu dans le contrat-programme. Le palier suivant concerne le « Théâtre Le Public » à qui on avait réservé des

crédits en loterie nationale pour un montant de 250.000 euros, il restait à couvrir un montant de 100.000 euros pour couvrir l'entière du palier. Le « Magicland Théâtre » passe à 79.664 dans sa convention et obtient un supplément de 50.000 euros ce qui fait un montant total de 129.000 euros. Elle pense que c'est un bon signal pour le secteur et elle s'était engagée à trouver une solution positive. Il y a également le « Théâtre de poche » qui est augmenté de 50.000 euros, le « Théâtre de la Toison d'or » obtient une augmentation de 25.000 euros, le « Corridor » dont la subvention passe de 25.000 à 50.000 tout comme « la Maison éphémère ».

Programme 3 – Musique

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 4 – Arts de la danse

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

5.6 D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

Mme Salvi souhaite examiner conjointement les allocations de base 33.15.11 et 43.07.11. Il y a là une augmentation significative destinée à couvrir ce programme. C'est un montant de 345.000 euros supplémentaires qui sont attribués. Ce commissaire se demande si ce montant permettra de concrétiser la mise en œuvre du décret Lecture publique, qu'en est-il ? Elle sait que la question est délicate mais elle souhaite obtenir une réponse de la part de la Ministre. Peut-on espérer une mise en œuvre volontariste du décret ?

D'autres actions peuvent-elles être mise en œuvre ? Elle constate par ailleurs que les subventions attribuées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 à l'allocation de base 43.09.15 restent stables tandis que celle réservée à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public à l'allocation de base 43.10.15 est augmentée de 269.000 euros. Pourquoi y a-t-il une différence de traitement entre ces deux allocations de base ?

Mme Meerhaeghe, à l'allocation de base 01.01.11, constate une redistribution de 45.000 euros vers la 33.15.11, pourquoi demande-t-elle ? Cela signifie-t-il que les bibliothèques sélectionnées dans le cadre des plans pluriannuels 2008 et 2009 bénéficieraient majoritairement des fonds réservés à l'animation ?

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne la redistribution de l'allocation de base 01.01.11, le montant de 45.000 euros est retransféré vers l'allocation de base 33.15.11 comme l'a indiqué ce commissaire pour des projets pluriannuels de développement de la lecture. Elle ne sait pas qui souscrira à ces projets, il s'agit bien entendu de soutenir une vingtaine de projets.

L'augmentation de l'allocation de base 33.15.11 figure bien ici pour notamment soutenir le personnel mais aussi les pouvoirs organisateurs pour la mise en œuvre de leur plan pluriannuel de lecture. Elle répond à Mme Salvi qu'elle espère bien mettre ce décret en œuvre comme tout Ministre qui fait voter un projet de décret mais faute de moyens, elle n'a pas pu le faire. Sa volonté est de gérer en bonne mère de famille. Dans le cadre de l'examen du budget 2011, cela fera l'objet de la discussion budgétaire sur l'ensemble des secteurs.

A l'allocation de base 43.07.11, il y a un ajustement positif de 300.000 euros. Elle indique qu'il y a bien un lancement à projet, elle en escompte quinze. Chacun sera soutenu pour un montant individuel de 20.000 euros. La procédure suit son cours.

En ce qui concerne l'allocation de base 43.09.15, il n'y a pas de mouvement particulier. Il y a là une redistribution du non-marchand qui s'opère sur l'allocation de base 43.10.15. Le montant de 269.000 euros couvre cette redistribution du non-marchand.

Programme 2 – Lettres et livres

Mme Salvi pense que c'est le moment de répondre à la société civile sur les choix à mener. Dans cet ajustement, des choix politiques ont été opérés. Il est normal que les personnes du secteur du livre se posent des questions. Ce débat, elle le sait, l'oppose à la Ministre mais elle souhaite que cela se fasse de manière bien positive.

Mme Pary-Mille demande des précisions à l'allocation de base 33.16.21 qui porte sur une augmentation de 10.000 euros, est-ce que cela a à voir avec le prix Slam évoqué par la Ministre ?

Mme la Ministre répond que le prix Slam est d'un montant de 10.000 euros.

A Mme Salvi, elle tient à dire qu'elle n'évague pas ses responsabilités. C'est clair qu'elle souhaite mettre en œuvre le décret mais elle a besoin de 3.600.000 euros. Les plans pluriannuels sont le point de départ. Elle souhaite obtenir des moyens en culture pour définir des priorités. A l'initial 2010, elle n'a pas pu respecter les contrats, elle a dû le faire ici au moment de l'ajustement. C'est

sans polémique aucune qu'elle répond à ce commissaire.

M. Onkelinx, rapporteur, tient à souligner que le budget de cette D.O., croît de 1,7 %, c'est une augmentation importante. Et comparativement, en terme de pourcentage, il s'agit d'une des croissances les plus significatives du présent ajustement dans les secteurs en charge de la Ministre.

Mme Salvi répond qu'il y a une volonté politique. C'est le paradoxe entre le vote d'un décret et les gens du secteur qui attendent la mise en œuvre du décret. La lecture publique n'a jamais été que le parent pauvre du secteur culturel et n'a jamais été l'objet d'une priorité. La différence est le parent pauvre de la culture.

M. Jeholet indique que le Groupe MR comprend les souhaits de Mme Salvi mais aussi la position de Mme la Ministre.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

5.7 D.O. 23 – Jeunesse et Éducation permanente

Programme 3 – Education permanente

Mme Meerhaeghe constate qu'à l'allocation de base 33.10.31, il y a une diminution de 10.000 euros relative à la subvention pour la formation des animateurs socioculturels dans le secteur de l'éducation permanente et elle souhaiterait obtenir des explications à cet égard.

Elle constate une augmentation à l'allocation de base 33.27.31 de 305.000 euros consacrés aux projets extraordinaires. Elle se réjouit évidemment de cette marge supplémentaire destinée à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou l'alphabétisation des adultes réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles. Elle souhaite obtenir des précisions sur les projets et les associations soutenues dans ce cadre. S'agit-il d'associations non reconnues ? Si des fonds sont réservés aux pratiques amateur, cela permet-il d'avancer dans l'objectif du gouvernement de renforcer le soutien à de telles pratiques hors des Centres d'expression et de créativité ? La Ministre peut-elle indiquer si les engagements ont été fait dans le respect du prescrit décentral ? Autrement dit est-ce que les associations en fin de convention et celles qui viennent de déposer leurs dossier de reconnaissance seront privilégiées au sein de ce budget extraordinaire ?

M. Jeholet évoque les dépenses de toute nature relative aux activités du service et aux colla-

borations à des activités d'organisation d'éducation permanente à l'allocation de base 12.40.31, il y a une augmentation de 20.000 euros. Il entend bien la Ministre évoquer la tenue d'un colloque sur l'exclusion sociale et sur la pauvreté. Ces 20.000 euros couvrent-ils uniquement ce colloque et ses publications, cela fait cher le colloque si cela se limite à cette seule activité.

Concernant l'ab 33.30.31, qui connaît une ré-allocation d'un montant de 565.000 euros et une diminution de 93.000 euros, il souhaiterait obtenir la communication de la liste des associations concernées

Mme Salvi se réjouit de l'augmentation de 305.000 euros à l'allocation de base 33.27.31 – Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou l'alphabétisation. C'est un programme extrêmement important et elle y travaille au sein du Parlement Wallon avec la Ministre Tillieux et les parlementaires ont rencontré l'ASBL « Lire et Ecrire ». Il y a quelque semaines on « célébrait » la journée de l'analphabétisme si l'on peut dire. Elle se réjouit de cette augmentation de plus de 41 %. Mme la Ministre peut-elle expliquer comment cette augmentation a pu être constituée ? Et voudrait voir comment cette enveloppe sera distribuée aux différentes associations et quels types d'associations vise la Ministre ?

Mme la Ministre répond qu'en ce qui concerne l'allocation de base 12.40.31, il y a donc bien 20.000 euros supplémentaires. C'est en lien avec le colloque européen sur l'apport de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des dépenses devaient être consenties notamment un événement-rencontre sur cette thématique en Communauté Française et la réalisation de deux brochures dans le cadre de l'année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour ce qui concerne l'allocation de base 33.10.31 – Subvention pour la formation des animateurs socioculturels dans le secteur de l'éducation permanente, cette diminution de 10.000 euros s'est faite sur base d'une évaluation qui a été faite par ses services, il s'agit d'un crédit jugé suffisant.

L'augmentation à l'allocation de base 33.27.31 de 305.000 euros est notamment consacré à la Zinneke Parade 2010 et au lancement d'appels à projets de pratiques artistiques en amateur. Un montant de 32.000 euros est prévu pour des projets CEC, hors appel. Il est également prévu un montant de 60.000 euros pour Vie féminine. Il n'y a pas d'exclusivité vis-à-vis des opérateurs.

En ce qui concerne l'allocation de base 33.30.31 – Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels, cette allocation de base avait été augmentée de 472.000 euros à l'initial, il y a eu une surévaluation et elle a procédé à une réduction car le crédit est jugé suffisant, réduction de 93.000 euros.

M. Jeholet répond qu'en ce qui concerne l'allocation de base 12.40.31, il prend bonne note que dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, si de réelles politiques ne sont pas menées en la matière, au moins l'élaboration de brochures pour 20.000 euros va au moins aider au soutien à l'imprimerie.

En ce qui concerne sa question à l'allocation de base 33.30.31, il n'a pas obtenu de réponse de la part de la Ministre sur la liste des associations visées. Il demande dès lors communication de la liste des associations concernées.

Mme la Ministre répond favorablement à cette demande et la communiquera au rapport(5).

5.8 D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts Plastiques

Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

Mme Meerhaeghe évoque l'allocation de base 33.10.31 qui est augmentée de 30.000 euros. Il s'agit des subventions pour trois nouvelles reconnaissances d'institutions muséales privées reconnues. Ce commissaire demande s'il y a eu d'autres demandes de reconnaissance de musées qui n'ont pu être honorées ?

Elle remarque une augmentation substantielle à l'allocation de base 33.34.11 qui reçoit 170.000 euros, elle souhaite poser la même question sur le passage de musées en catégorie A ?

Mme la Ministre tient à préciser que ces deux allocations de base concernent les institutions muséales et les musées privés et que cela ne concerne pas le passage d'un musée en catégorie A. A titre d'exemple, elle indique que le musée Bellevue reçoit 15.000 euros, le musée Coudenberg et le musée des Arts fantastiques reçoivent chacun 7.500 euros. Il n'y a pas d'autres institutions qui sont visées par cette allocation de base.

En ce qui concerne l'allocation de base 33.34.11, l'augmentation a été prévue pour permettre le respect des obligations concernant l'engagement à mi-temps d'un conservateur pour les

(5) Voir annexe 3 à l'Avis

institutions reconnues et la reconnaissance de l'Aquarium Museum de Liège en catégorie A. Il s'agit donc de respecter les obligations légales et en même temps d'assurer la gratuité pour ce qui concerne les visites scolaires. Elle est en dialogue permanent avec la Ministre Simonet pour assurer la gratuité des visites d'école. Il s'agit d'un budget très important qui « plombe un peu » cette allocation de base consacrée aux musées. Actuellement, c'est limité aux quinze opérateurs reconnus afin de permettre ces visites au musée.

Programme 2 – Arts plastiques

Mme Meerhaeghe évoque l'allocation de base 12.60.21 – Dépense de toute nature relative à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Art plastique et visuel, d'artisanat, de création et de design. Cette allocation de base n'existait pas dans l'initial 2010. Quelle est la base légale de création de cette allocation de base ? Quel projet concerne-t-elle ?

M. Jeholet évoque l'allocation de base 12.30.21 – Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales, international). Cette allocation de base vise probablement la biennale de Venise, il constate qu'il y a un doublement du montant à l'ajustement. Mme la Ministre pourrait-elle préciser les coûts totaux de cet engagement de la Communauté française ? Pourquoi ne pas avoir directement budgété la somme à l'initial 2010 ?

Mme la Ministre répond que l'allocation de base 12.30.31 vise précisément la biennale de Venise, chaque participation à la Biennale coûte 300.000 euros au total pour la Communauté française. Ce qu'elle a fait à l'initial 2010 c'est d'imputer un montant de 150.000 euros. Une Biennale étant organisée tous les deux ans, il est en général décidé de prévoir 150.000 euros par an ; cette année, 150.000 € supplémentaires peuvent être dégagés, le coût total de la biennale 2011 est donc couvert. L'artiste représentant la Communauté Française a été désignée et se nomme Angèle Vergara. Cette année-ci, des coûts ont déjà dû être engagés pour effectuer les repérages nécessaires sur place pour assurer des déplacements de l'artiste et du curateur, visite exploratoire du Pavillon, etc. Ces moyens-là sont déjà engagés l'année d'avant. Si elle avait eu les moyens à l'initial 2010, elle aurait mis l'ensemble de l'enveloppe.

M. Jeholet se demandait si on avait bradé la biennale de Venise, vu le montant de cette AB à l'initial ? Notre représentant coûte-t-il beaucoup plus cher que prévu ?

Mme la Ministre répond que non, chaque

Biennale coûte que ce soit architecture ou arts plastiques ce montant-là.

A propos de l'allocation de base 12.61.21 – Gestion, conservation et numérisation des collections du service des Arts plastiques, qu'il s'agit bien d'une nouvelle allocation de base pour un montant de 65.000 euros transférés de l'AB 12.60.21. Cette allocation de base a été créée à la demande de ses services. C'est pour la facilité de l'utilisation de ce budget, c'est pour tout ce qui est lié à aux frais de restauration, de conservation, d'assurances et numérisation des œuvres.

Programme 3 – Patrimoine et création

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

5.9 D.O. 25 – Audiovisuel et multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

Mme Meerhaeghe examine l'allocation de base 01.01.11-politiques nouvelles, en constatant une augmentation de 300.000 euros. Elle voudrait savoir quelle est la part consacrée à l'étude relative à la recherche de financements alternatifs à la publicité ?

Mme Salvi demande également des précisions complémentaires sur l'allocation de base 01.01.11. La Ministre a évoqué la question de la publicité dans son exposé introductif. Elle voudrait savoir si des coûts seront répercutés sur l'initial 2011 ? Les modalités sont-elles déterminées ? Est-ce qu'un opérateur a été désigné pour réaliser cette étude ou pas ? Est-ce que c'est finalisé ? Quel est le timing ?

A l'allocation de base 41.05.31, elle constate une augmentation de 63.000 euros, on met en évidence des crédits supplémentaires années antérieures d'un montant de 63.000 euros. A quoi sont-ils destinés ? S'agit-il d'un rééquilibrage du financement public de TV5 Monde évoqué à l'initial 2010 ?

M. Jeholet indique qu'il sera moins hypocrite que les partis de la majorité et il indique que cette majorité a voulu augmenter le volume de publicité sur la RTBF pour faire face aux difficultés financières que connaît le secteur, c'est un choix. Maintenant que cette étude a été prévue, y a-t-il un calendrier précis en ce qui la concerne ?

Mme la Ministre répond que l'allocation de base 01.01.11 va payer l'étude pour un montant de 125.000 euros. Pour l'instant, il n'est pas prévu de montant pour 2011 et elle répond à Mme Salvi

en espérant que ce montant sera largement suffisant. Elle n'aime pas consacrer trop d'argent à des études parce que cela risque d'enlever les moyens pour des projets ou de la production. Elle a évoqué tout à l'heure le Diversity show pour un montant de 150.000 euros dans le cadre de la Présidence belge de l'Europe et de l'anniversaire de la ratification de la convention, ainsi que les colloques et rencontres prévus sur la diversité culturelle. Il y a aussi la mise en œuvre de projets de création web audiovisuel pour un montant de 75.000 euros.

A propos de l'étude sur les modes de financement alternatif à la publicité à la RTBF et pour répondre aux différentes questions, la Ministre indique que l'estimation budgétaire a été arrêtée par son administration. Il s'agit d'une étude juridique et économique conjointe qui vise à explorer les nouveaux moyens de financement de la Communauté française et de la RTBF sur base notamment d'une compilation sur d'études antérieures et analyser les moyens nécessaires à la RTBF. Il s'agit d'évaluer l'impact de la suppression de la publicité à la RTBF sur le marché notamment.

Aux questions relatives en terme de calendrier, elle indique que la rédaction du cahier des charges est terminée, elle espère qu'il sera publié dans une quinzaine de jours. Et puis, il y aura le temps proprement dit de la réalisation de cette étude.

A l'AB 41.05.31, solde crédits antérieurs vise bien le financement de TV 5, en raison d'une erreur technique commise au sein de son administration. Le solde du budget de 2008 n'a pas été liquidé parce que ses services ont procédé à l'examen tardif des factures reçues, parce que c'est comme cela que l'on procède dans le cadre de cette dotation. Ils n'ont pas fait ce travail dans les délais ce qui a fait qu'il y a eu un trop peu perçu par la RTBF dans sa participation à TV5, c'est la raison de cette AB.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

Ce programme n'appelle pas de commentaires.

Programme 3 – Radio et télévision

M. Jeholet indique qu'en ce qui concerne les Télévisions locales et communautaires, il est très sceptique par rapport au sous-financement chronique dont souffrent ces éditeurs de service public. Le Ministre-Président a bien lancé un appel à leur refinancement lors de la Fête de la Communauté française mais il voudrait savoir dans quel cadre ce financement aura lieu, sera-t-il régional ou communautaire ? Il se réjouit d'une prochaine désignation d'un nouveau président de Fédération locale sans vouloir mettre en cause l'actuel Président, et

de pouvoir l'entendre. Cette fédération était en léthargie, il est temps que les choses bougent.

Au programme 4 – Presse, à l'allocation de base 32.03.41 – Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique, il constate une diminution de 50.000 euros. Cette diminution renforce-t-elle le conflit entre éditeurs de presse et la RTBF ? Il considère pour sa part que c'est un mauvais signal que donne la Ministre aux Editeurs de presse.

Il a entendu l'appel de la Ministre et son souhait d'arriver à une conciliation entre les acteurs plutôt qu'à une action judiciaire, où en est-on actuellement ?

Mme Meerhaeghe, à l'activité 33 – Soutien aux Télévisions locales, évoque l'augmentation de 35.000 à l'allocation de base 33.11.33 – Subventions aux Télévisions locales, pour leurs frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles. Ce plan sera-t-il opérationnel en 2010 ? Et ces fonds seront-ils suffisants ? La Ministre indique qu'il s'agit d'une adaptation aux besoins réels pour l'année de démarrage du plan NEPAL.

Mme la Ministre répond qu'à l'allocation de base 41.05.31, en ce qui concerne le solde des crédits antérieurs, elle précise que le solde de l'année 2008 n'avait pas été liquidé dans les délais et qu'elle a donc dû inscrire cette somme à l'ajustement.

A l'activité 33 – Soutien aux Télévisions locales, il n'aura pas échappé au commissaire qu'il y a eu un transfert de l'allocation de base 31.09.33 de – 35.000 euros transférés vers l'allocation de base 33.11.33 qui vise à soutenir le plan NEPAL pour 135.000 euros. La durée de ce projet est estimée à dix ans. Et pour répondre à la question plus précise de Mme Meerhaeghe sur l'opérationnalité du plan, elle indique que dès que l'argent sera liquidé, le projet démarrera.

A l'allocation de base 32.04.31, il y a une diminution de 50.000 euros, cette diminution vise à tenir compte de la disparition du Journal du Mardi.

M. Jeholet demande si ce Journal du Mardi existait encore à l'initial 2010 ?

Mme la Ministre répond que ce journal paraissait régulièrement jusqu'en juin 2009 et que son existence a été prise en considération lors de l'élaboration du budget initial 2010.. Pour répondre à M. Jeholet en ce qui concerne le conflit entre éditeurs de presse et RTBF, il y aura un débat de fond sur cette question notamment dans le cadre des Etats généraux des Médias initiés par le Parle-

ment.

6 Vote sur l'Avis

Par 9 voix contre 4, la Commission de la Culture, l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2010 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance a été faite au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

A. ONKELINX

Le Président,

J.-F. ISTASSE

ANNEXE 1

REPONSE A MONSIEUR LANGENDRIES

concernant la facture de 6.000 € sur crédit année antérieure (matière : égalité des chances)

Il s'agit d'un dossier 2008 – Fédération laïque des planning familiaux- prévention des violences. Les 6.000 € représentent la dernière tranche de la subvention qui n'a pu être versée dans les délais prévus suite à une erreur administrative.

ANNEXE 2

REPONSE A MME MEERHAEGHE
concernant les bénéficiaires de l'AB 01.01.11 – DO 20

Bénéficiaires AB 01.01.11 DO 20		
acho-culture.wapi	CP 2009-2013 (ART WAPI: 15.000 en loterie juillet 2010)	150.000,00
actes et paroles	projet à hauteur d'homme	3.000,00
agence régionale dinant prospect 15	phasing out	25.000,00
agence régionale centre la louvière	phasing out	91.000,00
Atelier créatif de musique électroacoustique (ACME)		27.000,00
Bourses Simenon (Luc Pire)	Etude projet de musée/espace Simenon à Liège	14.450,00
Brussels Summer Festival	festival 2010	75.000,00
Charleroi	sambraïse	91.000,00
province de Luxembourg	village culturel mai li mai lo	5.000,00
Théâtre poème et les jeunesses poétiques	CP + palier OK 20.000	80.000,00
agence start up		10.000,00
BBW	livres sur les cours d'eau	1.000,00
Scherzi Musicali		3.000,00
Transcultures	convention 2010-2014	12.500,00
Ville de Liège	célébration bi-centenaire de la mort de Grétry	3.000,00
Virton	pôle musical et orchestre philharmonique transfontaliers	5.000,00
les délires prod.	humours du monde	5.000,00
S'notes en bulles	chorale - fonctionnement	1.000,00
Ville de Durbuy	6ème édition de Culture Parade sur Ourthe Boulevard	2.000,00

ANNEXE 3

REPONSE A MONSIEUR JEHOLET
concernant les bénéficiaires de l'AB 33.30.31

ASSOCIATION DES GROUPES PRESENCE
CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE Belgique

LIGUE D'AIDE AUX INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX

ASSOCIATION BELGE DES PARALYSES
CROIX ROUGE DE BELGIQUE - SERV. ACT.SOC.
AUXILIA - LES EQUIPES SOCIALES DE MALADES

AEDE-ELS
AVES - SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES

ACG
FED. DES CERCLES PHOTOGRAPHIQUES

SERVICE DE CULTURE CINEMATOGRAPHIQUE
UNION BELGE DES AMATEURS EMETTEURS
UNION FRANCOPHONE DES RADIO-CLUBS
CENTRE D'INFORMATION THEATRALE
UNION DES SOCIETES MUSICALES

A COEUR JOIE BELGIQUE
FEDERATION DES GROUPES FOLKLORIQUES WALLONS
DAPO - FWGDMP

CONFERENCE OLIVAIN

CLUB LOISIRS ET VACANCES
FED. BELGE DES ALLIANCES FRANCAISES ET INSTIT. ASSOCIEES
ASSOCIATION POUR L'ESPERANTO
ASSOCIATION CHARLES PLISNIER

SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES

FONDS SPELEOLOGIQUE DE BELGIQUE
FEDERATION MUSICALE DU BRABANT FRANCOPHONE
FEDERATION MUSICALE DE LA PROV. DE LIEGE
FEDERATION MUSICALE DE NAMUR
FEDERATION MUSICALE DU LUXEMBOURG
FEDERATION MUSICALE DU HAINAUT

A COEUR JOIE - BRUXELLES

A COEUR JOIE - BRABANT WALLON-NAMUR

A COEUR JOIE - HAINAUT

A COEUR JOIE - LIEGE-LUXEMBOURG

FGDMT

FWGDMP - LIEGE

FWGDMP - HAINAUT

ALLIANCE FRANCAISE - CONDROZ-MEUSE-HESBAYE

CEDORES

CENTRE ALFA

CLUB ANTONIN ARTAUD

LIGUE BRAILLE

CSA - CHAINES DE SERVICE ET D'AMITIE

CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES

CERCLE D'EMULATION WELKENRAEDT

SERVICE PROVINCIAL DES ARTS DE LA SCENE

APSAM

COMPAGNIE FOLKLORIQUE FANNY THIBOUT

MARCHES FOLKLORIQUES D'ENTRE-SAMBRE ET MEUSE

LES AMIS DE L'EXPANSION ET DE L'EDUCATION ARTISTIQUE

CIFOP

ALLIANCE FRANCAISE - ANVERS

CERCLE D'HISTOIRE, D'ARCHEOLOGIE ET DE FOLKLORE DE JETTE

LE GUETTEUR WALLON

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES D'ENTRE-SAMBRE ET MEUSE

CERCLE ROYAL D'HISTOIRE ET D'ARCHEOL. - MUSEES ATHOIS

CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SOCIALES

AMITIE

FEDERATION DES FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES

CTRE HELLENIQUE ET INTERCULUREL DE BXL

PSY-CLUB

A.E.D.E.- ASSOCIATION EUROPEENNE DES ENSEIGNANTS

LES PLEIADES

UNION DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'ULB

ASSOC. CULTURELLE ET ARTISTIQUE DE BERCHEM STE-AGATHE

APAC

CERCLE ROYAL D'ETUDES DE BRUXELLES

LOISIRS AMITIE CULTURE

CENTRE GANDHI

PHOTO CINE CLUB PERFECT GANSHOREN

CERCLE DES PHOTOGRAPHES AMATEURS DE STE-ALIX

PHOTO CLUB GERMINAL
PHOTORAIL BRUXELLES
ASSOCIATION BELGE DE PHOTOGRAPHIE ET DE CINEMATOGRAPHIE
ECOLE DE L' ECRAN
ECRAN FILM CLUB
JABADAO
ENSEMBLE VILAGFA
L'ESSOR INTELLECTUEL

CONFERENCE OLIVAIN
CERCLE D'HISTOIRE, D'ARCHEOLOGIE ET DE FOLKLORE D'UCCLE ET ENVIRONS
CERCLE D'ART EUGENE SIMONIS
CERCLE D'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE SPECIALE POUR LA JEUNESSE
CERCLE POLYGLOTTE DE BRUXELLES
ESPERANTISTA BRUSELA GRUPO
PRESENCE Verviers

KSMP SENIORS
GROUPEMENT NEUTRE DES PENSIONNES DE STAVELOT ET DES ENVIRONS
CLUB ANDRE BAILLON LIEGE
CENTRE D'ANIMATION REGIONAL DE Verviers
REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE
BATIFIX RETINNE
LAC - LOISIRS ARTS CULTURE - BAELEN
UNION DE VISE / ACTION FOURONNAISE
MAISON DES LOISIRS SERAING
ACTION CULTURELLE TILFFOISE
CERCLE ST-JOSEPH STAR ROMSEE
CENTRE CULTUREL D'AMPSIN
WEGIMONT CULTURE
CENTRE CULTUREL DE BARCHON
CENTRE CULTUREL DE BLEGNY
FOYER LAMBERT LE BEGUE - CENTRE FOI ET CULTURE
CENTRE CULTUREL DU CERCLE ST-LAMBERT
LE FOYER BIERSET
CERCLE CULTUREL MARCEL DE LINCE
MAISON DE LA CULTURE - CHÂTEAU DE COURTEJOYE
CENTRE CULTUREL ET EDUC. PERM. 4950
CERCLE ROYAL ST-JEAN-BAPTISTE - DISON
CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE - L'OASIS RACOUR
COMITE CULTUREL DE FALLAIS
SOC. DANTE ALIGHIERI Verviers
CERCLE DU JAZZ HOT Verviers
LES NATURALISTES VERVIETOIS
CERCLE CULTUREL MARIE ANNE LIBERT
ULDP - UNION LIEGEOISE POUR LA DEFENSE DE LA PAIX
CENTRE CULTUREL PROTESTANT DE Verviers
BRUYERES PHOTO-CLUB
GAMMA PHOTO-CLUB
ROYAL PHOTO-CLUB LIEGEOIS
PHOTO CLUB 8/35

ROYAL PHOTO-CLUB HUY
PHOTO-CLUB AMAY

PHOTO CLUB DE POULSEUR
PHOTO CLUB LONCIN LOISIRS
CINE CLUB SERESIEN
CLUB CINE 8/16 LIEGE
CAMERA CLUB DE HUY
GROUPEMENT DES RADIOS AMATEURS DE VERVIERS ET ENVIRONS
CULTURE EDUCATION FORMATION LIEGE
LES PORAIS TILFFOIS
GROUPE SHALOM, SES CADETTES ET LI TCHENA
LA MACLOTTE
MALMEDY FOLKLORE
LES CABRIS DU VAL D'AMBLEVE
MESNIE DO L'HAGUETTE DU MAN'DI
CHEVALERIE DE L'ORDRE DU CHUFFIN
AUBEL 1900
JEUNESSE ET FOLKLORE DE JUPILLE

SCIENCE ET CULTURE
SOCIETE ROYALE LE VIEUX LIEGE
COMITE CULTUREL D'AUBEL
LES EVASIONS CULTURELLES
LI CWERNEU
ALLIANCE FRANCAISE VERVIERS
ROYAL CLUB WALLON MALMEDY
COURS DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE WALLONNES
LE WALLON A L'ECOLE
LIEGE ESPERANTO
ESPERANTISTA GRUPO VERVIERS
SOCIETE ROYALE POLYGLOTTE
LE ROYAL CAVEAU LIEGEOIS
SIMILES - SECTION NAMUROISE D'AIDE AUX MALADES MENTAUX
SERVICES CULTURELS ASSOCIATION FLORENNE

AMICALE DU CONSERVATOIRE DE NAMUR
CENTRE CULTUREL FONDATION M. JAUMAIN
COMITE CULTUREL G. BERNARD
CENTRE CULTUREL FERNAND PATER
CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE HAMOIS

CENTRE RECREATIF CULTUREL FALISOLLE
CERCLE D'ANIMATION AUX SOURCES DE L'EAU D'HEURE
LA RENAISSANCE MIECRET
LOISIRS ARTS ET CULTURE/ECOLE DE LIGNY
CERCLE CULTUREL ET HISTORIQUE DE ROCHEFORT

NAMUR 80
ROYAL PHOTO-CLUB NAMUROIS
PHOTORAIL - NAMUR
CINE CLUB MOSAN

CINE-PASSION
CLUB DE L' ECRAN
CERCLE CULTUREL CINACIEN

ECOLE DE LIGNY - ASSOCIATION ARTISTIQUE
FRATERNELLE DES PENSIONNES DE VIRTON

ID GOUVY
CERCLE ROYAL PATRIA
COMITE CULTUREL PAUL VERLAINE
CERCLE ART ET CULTURE FLORENVILLE
COMMISSION CULTURELLE DE LA VILLE DE VIRTON
CERCLE CULTUREL TINTIGNY
FOYER CULTUREL ROUVROY
LE VAL D'EAU SUXY
CERCLE CULTUREL SAINT-DONAT
CERCLE CULTUREL LE COTHURNE
CENTRE CULTUREL D'EREZEE
CERCLE CULTUREL DE SAINT-MARD
CENTRE CULTURE ET LOISIRS DE BOUILLON
PHOTON - ARLON
NOS LOISIRS CINE-PHOTO-VIDEO - AUBANGE

LES ROSSIGNOLETS DE STE-MARIE
LES AMIS DU FOLKLORE ATHUS
LA PLOVINETE
TIROLER TANZGRUPPE
VAL DU GLAIN - TERRE DE SALM
MUSEE GAUMAIS
CERCLE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE - SEGNI
CENTRE DE LOISIRS POUR PERSONNES AGEES
SENIOR'S CLUB DE MONS
OFFICE DE READAPTATION SOCIALE
FRATERNITES OUVRIERES MOUSCRON
LE GABOS
CERCLE ROYAL HORTICOLE COLFONTAINE-PATURAGES

CENTRE D'EDUCATION POP. ET DE PROMOTION CULT.
ACTIVITES CULTURELLES BRAINOISES
CULTURE ET LOISIRS DE LA THIERACHE
SOCIETE ROYALE D'INSTRUCTION POPULAIRE
MAISON OUVRIERE QUAREGNON
LA BESACE
CERCLE D'HISTOIRE LEON MABILLE-BLE VERT
CERCLE CULTUREL ARKENNA
CENTRE CULTUREL DE SOUVRET
CENTRE CULTUREL DE FONTAINE
CENTRE RURAL ET SOCIO-CULT. DE BOUGNIES

CENTRE CULTUREL ET SOCIAL DE FRAMERIES
CENTRE CULTUREL DE QUEVY-LE-PETIT

AEDEC-HYON-FOYER CULTUREL ET SPORTIF
CENTRE CULTUREL
GRAL GERPINNES
ASSOCIATION DES MONTOIS CAYAUX
SOCIETE ROYALE DES NATURALISTES DE CHARLEROI

PROTECTION MONS, OBOURG ET ENVIRONS
FOYER CULTUREL PROTESTANT DE CHARLEROI
CERCLE ROYAL PHOTOGRAPHIQUE DE CHARLEROI
PHOTORAIL CHARLEROI
PHOTO DIA-CLUB REFLEX GOUTROUX
ROYAL PHOTO CLUB MONTOIS
PHOTOGROUPE IMAGE
PHOTO-CLUB BRAINOIS
CERCLE PHOTOGRAPHIQUE DE SOIGNIES
CINE-CLUB DES ANCIENS DE L'ULB
VIDEO ANIMATION MOUSCRON
SWING PARTNERS
SOCIETE DE RECHERCHE PREHISTORIQUE EN HAINAUT
SOCIETE D'HISTOIRE DE COMINES-WARNETON
SOCIETE D'ARCHEOL. ET AMIS DU MUSEE INTERNAT. DU CARNAVAL ET DU MASQUE
SOCIETE D'HISTOIRE REGIONALE DE RANCE
STATIO ROMANA
CERCLE CULTUREL VIEUX NIMY
LES ARTISTES DE THUDINIE
KARLOREGA GRUPO ESPERANTISTA
GROUPE DES IMMIGRES DE TUBIZE
LIGUE BELGE DE LA SURDITE

CENTRE CULTUREL DE CHAUMONT-GISTOUX

CENTRE CULTUREL DE HELECINE
CERCLE SOCIO-CULTUREL LES AMIS DE BOUSVAL

CENTRE CULTUREL DE LA VILLE DE NIVELLES
ASSOCIATION DES HABITANTS DE LOUVAIN-LA-NEUVE
CECIPHO PERWEZ
ROYAL PHOTO CLUB DE NIVELLES/ENTRE-NOUS

EDITIONS TAILLE D'AULME
CERCLE HIST. & ARCHEOL. DE WAVRE ET SA REGION
ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN
CERACA
MUZIEK PUBLIEK
MUSIQUE MOSAIQUE